

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES PAR ZONE

USAGES ET CONSTRUCTIONS AUTORISÉS	USAGES	h1	habitation unifamiliale	■	■							
		p1	communautaire récréatif			■						
		u1	utilité publique légère			■						
LOGEMENTS	Nombre de logements	min.	1	1	0							
	Nombre de logements	max.	1	1	0							
STRUCTURE / BÂT	Isolée		■									
	Jumelée			■								
	Contiguë											
BÂTIMENT	Hauteur maximum	(étage)	2	2	--							
	Largeur minimum	(m)	7	7	--							
	Superficie de bâtiment au sol minimum	(m ²)	67	67	--							

TERRAIN	Superficie minimum	(m ²)	325	325	--						
	Largeur minimum	(m)	6,5	6,5	--						
	Profondeur minimum	(m)	27	27	--						

IMPLANTATION DE LA CONSTRUCTION	MARGES	Avant minimum	(m)	5	5	--					
		Avant maximum	(m)	--	--	--					
		Latérale minimum	(m)	2,5	2,5	--					
		Total des deux latérales minimum	(m)	6	2,5	--					
		Arrière minimum	(m)	6	6	--					
		Espace naturel	(%)	20	20	--					
		Rapport espace bâti / terrain	max.	0,4	0,4	--					
		Rapport espace plancher / terrain	max.	--	--	--					
		Nombre de logement / hectare	max.	--	--	--					

DISPOSITIONS SPÉCIALES	(1)	(1)					
	(2)	(2)					
	(3)	(3)					
	(4)	(4)					

ZONE:	Hb 624
<i>Résidentielle de moyenne densité</i>	

USAGE SPÉCIFIQUEMENT PERMIS OU EXCLU :

DISPOSITIONS SPÉCIALES:
(1) Malgré les dispositions de l'article 8.3.6 logement au sous-sol peut être aménagé sur un terrain dont la superficie est égale ou supérieure à 325 m2
(2) Doit être desservi (aqueduc et égoût)
(3) PIIA 002 - Implantation en montagne
(4) PIIA 017 - Construction et aménagement le long de l'Autoroute 15

AMENDEMENTS		
Date	No. Règlement	Usage/limite/norme
2023-12-21	2023-U53-97	nouvelle zone